

AVAP de Guillestre

Plan de protection (ensemble)

site classé de
Mont-dauphin

site inscrit des
gorges du Guil

LEGENDE ZONAGE SPR

- Zone centre-bourg
- Zone paysagère

LEGENDE PROTECTION

- Monument historique (non soumis au règlement de l'AVAP)
- Elément de fortification à préserver et restaurer selon ses dispositions d'origine ou existantes
- Anciennes tours
 - Emprise des anciens remparts
 - Portes de la vieille ville

Bâtiments d'intérêt patrimonial

- Immeubles d'origine XVIe, XVIIe ou XVIIIe d'intérêt patrimonial majeur à préserver
- Maisons vigneronnes et autres maisons modestes à gruterie ou autres ayant conservé une majeure partie de leurs caractéristiques architecturales, à préserver
- Bâtiment ou élément d'intérêt patrimonial ou urbain, ayant subi des transformations plus ou moins dénaturantes, modifiable sous conditions
- Immeuble XIXe-début XXe d'intérêt patrimonial à préserver
- Bâtiment XXe d'intérêt patrimonial à préserver

Bâtiments sans caractère patrimonial

- Bâtiment sans caractère patrimonial non protégé

Eléments particuliers d'intérêt patrimonial à préserver

- gruterie
- porte d'intérêt (encadrement, imposte, menuiserie...)
- Elément singulier
- Décor de façade
- Croix de mission
- Fontaine, baches
- Devanture de boutique d'intérêt

Espaces ou éléments paysagers d'intérêt patrimonial à préserver

- Espaces paysagers d'intérêt
- Zone paysagère naturelle et agricole de covisibilité
- arbres structurant de l'espace public (conserver un accompagnement arboré)
- Point de vue d'intérêt

